



## Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le onze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry IGONNET, Maire.

**Présents :** Annie VOUILLON, Alain GUERIN, Florence TERRIER, Daniel DUMONTET, Bertrand LLORCA, Patrick CAGNIN, Fabienne DARGAUD, Marion PAGEAUT, Jérémy PETITJEAN, Gérald ROUX, Stéphane SOTTY, Sophie ANTONA.

**Absents excusés :** Marie-Christine GRIFFON, qui donne procuration à Fabienne DARGAUD, et Francine TARDI-VAUD

**Secrétaire de séance :** Alain GUÉRIN

La séance est ouverte à 20h30

### ORDRE DU JOUR

En amont de l'ouverture de la séance, M Olivier TURKMENIAN présente le projet de « *La soirée des étoiles* » organisée au cinéma de Matour le 17 septembre 2026 à 20h00.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. **Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2026**
2. **Compte rendu des décisions du Maire**
3. **Désignation des membres de la CCID**
4. **Communauté de Communes : désignation représentants au SIRTOM et aux commissions internes**
5. **Commission Education et Solidarités Locales**
  - Travaux de la commission et questions diverses
6. **Commission Accueil Tourisme et Environnement (CATE).**
  - Travaux de la commission et questions diverses
  - Office du Tourisme Verts Vallons SB : convention de DÉPÔT-VENTE
  - Conditions d'occupation des salles communales
  - Tarifs journées à thème
7. **Commission Technique**
  - Travaux de la commission et questions diverses
8. **Suivi des travaux et des projets en cours**
  - Ensemble 3 immeubles : état d'avancement
  - Hôtel du Centre : présentation du projet, état d'avancement, consultation
  - Aménagement carrefour et rue de la Prasle : présentation note ATD et suites à donner
9. **Voirie, terrain, réseaux, urbanisme, locaux**
10. **Questions budgétaires**
  - Facturation clés perdues
  - Emprunt acquisition boulangerie Gauthier
  - Budget principal : autorisation virement de crédits entre chapitres
11. **Personnel communal**
  - Tableau des effectifs 2026
  - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants
12. **Questions et informations diverses**
  - Demande de financement : Comité d'animation EHPAD de Charolles

Adhésion et renouvellement des adhésions à divers organismes et publications

## 1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2026

Monsieur Roux demande qu'une précision soit apportée au procès-verbal de la séance du 13 avril 2026 concernant le point suivant : "Acquisition d'un ensemble immobilier et mise en place d'un crédit-bail avec option d'achat pour la reprise d'une boulangerie-pâtisserie".

Il souhaite que soit mentionnée son intervention indiquant qu'en cas de défaillance du boulanger, il existerait un risque financier non négligeable pour la commune.

**Sous réserve de cette précision, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## 2. Compte rendu des décisions du Maire

**Décisions prises par le Maire au titre des délégations consenties - Délibération 2026-052 du 20 mars 2026 modifiée par délibération 2026-053 du 13 avril 2026**

Numéro décision	Entreprise - organisme - budget	Objet	HT	TTC
2026 -008	Thévenet Pierre-Yves	Alimentation électrique marché producteurs (installation coffret forain, coffret étanche, consuel, prise de terre, parafoudre)	1 721,20 €	2 065,44 €
2026 -009	H2E	Commande produits piscine pour une partie de la saison	6 337,67 €	7 965,21 €
2026 -010	VOUILLON MENUISERIE	Poteaux pour pupitres arbres	252,00 €	302,40 €
2026 -011	HINTZY	Vernis pour vestiaires foot	298,52 €	358,34 €
2026 -012	ALHENA	Maintenance et nettoyage panneaux photovoltaïques	1 258,62 €	1 510,34 €
2026 -013	H2E	Bouchons pour goulotte débordement	371,00 €	445,20 €
2026 -014	La Piscine Collective	10 Bains de soleil	857,50 €	1 029,00 €
2026 -015	DACD	Produits hygiène pour ateliers	392,45 €	470,94 €
2026 -016	VOUILLON BTP (devis accepté)	Création plateforme pour vestiaires foot	5 399,24 €	6 479,09 €
	ETPC (devis refusé)		5 576,86 €	6 692,23 €
2026 -017	Budget principal 2026	Virement de crédit-section investissement: +article 10226 - article 2188 Objet: remboursement des taxes d'aménagement suite annulation permis de construire	2 000,00 €	2 000,00 €

### 3. Délibération 2026-074 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

	Civilité	Nom	Prénom		Civilité	Nom	Prénom
1	Madame	VOUILLON	Annie	13	Monsieur	SOTTY	Stéphane
2	Monsieur	GUERIN	Alain	14	Madame	ANTONA	Sophie
3	Madame	TERRIER	Florence	15	Monsieur	CHATELET	Michel
4	Monsieur	DUMONTET	Daniel	16	Madame	CORTAMBERT	Mathilde
5	Monsieur	LLORCA	Bertrand	17	Monsieur	FEUILLET	Jacques
6	Monsieur	CAGNIN	Patrick	18	Monsieur	BONNAMOUR	Jacques
7	Madame	GRIFFON	Marie-Christine	19	Madame	SARRAZIN	Brigitte
8	Madame	TARDIVAUD	Francine	20	Monsieur	SARRY	Philippe
9	Madame	DARGAUD	Fabienne	21	Monsieur	MICHEL	Thierry
10	Madame	PAGEAUT	Marion	22	Monsieur	MICHEL	Ludovic
11	Monsieur	PETITJEAN	Jérémy	23	Madame	DORIN	Amélie
12	Monsieur	ROUX	Gérald	24	Madame	LESCUT	Emilie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

**CHARGE** Monsieur le Maire ou un adjoint de transmettre la présente à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.

#### 4. Délibération 2026-075 : Communauté de Communes : désignation des représentants au SIRTOM et aux commissions internes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner les élus appelés à représenter la commune au sein :

- des commissions de la communauté de communes ;
- des instances et commissions du SIRTOM.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** ;

##### Article 1 :

De désigner les représentants suivants au sein des commissions de la communauté de communes :

Commission Thématique	Titulaire			Suppléant		
	Civilité	Nom	Prénom	Civilité	Nom	Prénom
Finances	M	IGONNET	Thierry	M	GUERIN	Alain
Attribution des subventions aux associations	M	GUERIN	Alain	Mme	DARGAUD	Fabienne
Développement économique	M	PETITJEAN	Jérémy	M	CAGNIN	Patrick
Assainissement/ voirie	M	DUMONTET	Daniel	M	IGONNET	Thierry
Urbanisme	M	IGONNET	Thierry	M	GUERIN	Alain
Enfance, petite enfance	Mme	DARGAUD	Fabienne	Mme	TERRIER	Florence
SIRTOM	M	CAGNIN	Patrick	M	DUMONTET	Daniel

##### Article 2 :

De proposer à la CC SCMB de désigner les représentants de la commune de Matour suivants au sein du SIRTOM :

**Titulaire : Patrick CAGNIN**

**Suppléant : Daniel DUMONTET**

##### Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de notifier ces désignations à la CC SCMB.

#### 5. Commission Education Solidarités Locales

##### Travaux de la commission

Florence TERRIER indique que la commission Éducation et Solidarités Locales a pris connaissance du fonctionnement, de l'actualité et des services existants :

- enfance-jeunesse : écoles, cantine, périscolaire, collège
- actions en faveur des personnes âgées : visites, repas des aînés, ateliers numériques.

Les principaux enjeux identifiés en 2026 sont :

- Organisation de la reprise de l'accueil périscolaire par la commune à la rentrée 2026 ;
- Poursuite des actions en faveur des seniors et engagement dans le projet « Ville Amie des Aînés » ;
- Sensibilisation des élus et famille au budget consacré aux écoles.

Deux actions prioritaires ont été retenues :

- préparer le projet d'organisation du périscolaire pour validation en juin ;
- présenter un état détaillé du budget des écoles lors d'une prochaine commission.

## 6. Commission Accueil Tourisme et Environnement

### Travaux de la commission

Alain GUERIN indique que la réunion a permis de présenter les missions du Service Accueil Tourisme (SAT), qui est portée par 2 agents, représentant 1,5 ETP, qui interviennent notamment sur :

- Gestion de la Maison des patrimoines : accueil, boutique, expositions, stages, marchés de producteurs ;
- Accueil des groupes et la gestion du centre d'hébergement ;
- Suivi de la zone de loisirs du Paluet ;
- Gestion des salles communales (réservations, contrats, régie).

Le SAT constitue une activité importante pour la municipalité avec un chiffre d'affaires d'environ 211 000 € en 2025 et stratégique pour la commune.

Les thématiques à traiter par la commission au cours du mandat porteront sur :

- les animations (marchés de producteurs, Incroyable banquet matourin, les Rois vagabonds),
- la maison des patrimoines,
- le centre d'accueil de groupe,
- la zone de loisirs du Paluet,
- le lien avec la voie verte,
- l'entretien et l'embellissement
- tout autre sujet d'actualité

Des journées à thème sont actuellement en cours de « construction » pour l'accueil de groupes à la Maison des Patrimoines et feront l'objet d'une présentation lors de la prochaine séance du conseil municipal.

### Délibération 2026-076 : Office du Tourisme Verts Vallons SB : convention de dépôt vente

Annie VOUILLON présente au conseil municipal le projet de convention de dépôt-vente proposé par Office de Tourisme Verts Vallons de Sud Bourgogne.

Cette convention a pour objet de permettre l'exposition et la vente, au sein de l'espace boutique de l'Office de Tourisme, de plusieurs articles promotionnels destinés à faire connaître la Maison des Patrimoines, y compris durant ses périodes de fermeture.

Dans ce cadre, une convention est proposée pour le dépôt-vente des cinq objets suivants : gourde isotherme, tote bag, porte-clés, magnet, écocup.

Il est précisé que la rémunération de l'Office de Tourisme est fixée à 20 % du prix de vente des articles déposés.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de dépôt-vente annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

## Délibération 2026-077 : Conditions d'occupation des salles communales

Un certain nombre d'orientations et de décisions seront proposées au conseil municipal en ce début de mandat pour encadrer et préciser le fonctionnement de la commune. De telle sorte que les partenaires associatifs et la population puisse bénéficier d'une visibilité sur les orientations municipales.

Les conditions d'occupation des salles communales en sont un exemple, d'autant plus important que l'activité associative est soutenue sur la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la volonté de la commune de soutenir la vie associative locale et les manifestations présentant un intérêt culturel, social, sportif ou d'animation pour la commune,

**Considérant** la nécessité d'encadrer les mises à disposition gratuites des salles communales,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- d'accorder, pour l'année 2026, des gratuités de mise à disposition des salles communales aux associations ayant leur siège social à Matour ;
- de prévoir la reconduction tacite de ces gratuités pour les années suivantes lorsqu'elles concernent des manifestations annuelles habituelles, ou tant qu'elles ne sont pas dénoncées par la commune ;
- de préciser que toute mise à disposition, même à titre gratuit, donnera obligatoirement lieu :
  - à l'établissement d'un contrat de location,
  - à la réalisation d'états des lieux d'entrée et de sortie,
  - à la facturation d'une prestation de ménage selon le tarif en vigueur ;
- de préciser que la gratuité ne pourra être accordée que pour des manifestations non lucratives présentant notamment une vocation culturelle, sociale, sportive ou d'intérêt communal ;
- de préciser que lorsqu'une entrée, une participation financière ou une prestation est facturée par l'organisateur, la mise à disposition de la salle sera facturée au tarif en vigueur ;
- de préciser qu'une approche intermédiaire pourra être envisagée par la commune dans certains cas particuliers, notamment en cas de prise de risque financière par l'organisateur, d'innovation, ou d'évènement exceptionnel présentant un intérêt particulier pour la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## 7. Commission technique

### Travaux de la commission

Patrick CAGNIN présente les travaux de la commission

#### **Eau**

Poursuite du remplacement de 50 compteurs/an (ITRON) avec devis Thévenet validé (2 250 € HT).  
Devis en attente pour le passage en 3G des compteurs et pour une vanne secteur de Trécourt.

#### **Piscine**

Ouverture de la piscine aux scolaires prévue le 21 mai et au public le 23 mai. Quelques incidents techniques (pompes, fuite) sont actuellement sous surveillance, mais les services techniques seront prêts pour l'ouverture.

#### **Bâtiments / travaux en cours, pour information :**

- Maison médicale : réflexion à conduire sur l'automatisation de la porte d'entrée en particulier pour l'accessibilité, notamment personnes âgées.
- Chaufferie / Ilot Janin ;
- Micro-crèche : clôture à rehausser,
- Photovoltaïque : nettoyage effectué par ALHENA.

### **Animations à venir**

Préparation des événements (Rois Vagabonds et banquet des Matourins). Commande des tableaux électriques validée pour installation au 9 juin.

## **8. Suivi des travaux et projets en cours**

### **Ensemble 3 immeubles : état d'avancement**

Une intervention est prévue mercredi 13 mai après-midi pour la pose de sondes afin de vérifier la présence éventuelle d'amiante dans les locaux.

À compter du 18 mai, quatre places de parking seront neutralisées. Les opérations débuteront par le désamiantage.

Par ailleurs, les dossiers de demandes de subvention État-DETR et FEDER Rural sont en attente de retour, des pièces complémentaires ayant été transmises ces derniers jours.

### **Hôtel du Centre : présentation du projet, état d'avancement, consultation**

Le projet de l'Hôtel du Centre est présenté en séance par Alain Guérin à partir de plans. Il s'agit d'un projet de rénovation globale en centre bourg, avec la création d'un espace de restauration au rez-de-chaussée, sur un même niveau, accessible aux personnes à mobilité réduite, comprenant deux salles de restauration et bar, séparées par une cuisine et une terrasse à chaque extrémité. L'étage du bâtiment principal verra la création de 8 logements et d'un espace buanderie. Le sous-sol fera place à un vestiaire et aux installations techniques.

L'objectif est de proposer un site fonctionnel, facilement accessibles aux ascenseurs, avec une bonne circulation des usagers et des espaces adaptés et distincts pour les différents usages, notamment pour accueillir des groupes, des événements ou des temps d'animation avec la création d'une mezzanine.

Après deux ans de travail et d'échanges avec la CCI et des architectes, le projet est arrêté pour un montant estimé à 1,8 million d'euros. Il est indiqué que ce type de projet (rénovation qualitative en centre bourg) ne peut être financé qu'avec un portage et des soutiens publics ainsi que l'apport de subvention.

La suite consistera à rechercher un ou plusieurs porteurs de projet pour exploiter les espaces (restaurant et logements). Une attention particulière sera portée à la solidité financière des candidats et à leur capacité à obtenir un accompagnement bancaire. Il est précisé que les deux espaces, restauration et hostellerie pourront être exploités séparément.

Les consultations des entreprises sont en cours, mais le dossier n'est pas encore totalement finalisé, le lot relatif aux ascenseurs restant à attribuer. Une présentation plus complète pourra être faite lors d'un prochain conseil municipal.

### **Aménagement carrefour et rue de la Prasle : présentation note Agence Technique Départementale et suites à donner**

Le sujet de la circulation, notamment pour les piétons, revient de manière récurrente sur ce secteur, avec une difficulté persistante liée à la sécurité et aux flux des piétons, malgré une baisse de fréquentation liée à la mise en sommeil partielle de l'activité de la fonderie, compte tenu de l'activité commerciale et des maisons desservies.

Différentes réflexions et projets ont été étudiés par la Direction des Routes du Département (DRI) depuis plusieurs années, tourne à droite et plus récemment, la création d'un rond-point afin de ralentir la circulation et de créer des passages protégés.

Une voie piétonne a été mise en place avec l'aide de la DRI. Le projet de rond-point, refusé depuis environ 18 ans, est actuellement réétudié sans aboutir à une solution totalement satisfaisante pour le moment, notamment en raison des contraintes d'accès.

Les conclusions montrent qu'aucune solution simple ne permet de répondre pleinement aux contraintes, notamment pour les accès riverains et les poids lourds. Le projet reste conditionné à la poursuite des échanges avec les propriétaires concernés et à la faisabilité technique du rond-point et l'amélioration des déplacements doux.

La commune, impactée par la mise en sens unique de la rue de La Prasle et la finalisation des cheminements piétonniers, a sollicité l'Agence Technique Départementale (ATD) dont elle est adhérente, en 2026 pour poser un diagnostic et mettre en perspective les enjeux de cohabitation (voiture/circulations douces) depuis l'accès à la route des bots jusqu'à celui de la rue de La Prasle.

Cette approche présente des propositions d'aménagement, un phasage possible et une estimation globale de travaux d'environ 200 000 € HT pour l'opération.

L'ATD propose ses services d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un coût global d'environ 8 000 € HT, à ajuster selon les travaux retenus.

À ce stade, le conseil municipal remercie l'ATD pour les éclairages apportés et décide de limiter strictement le coût des travaux et l'étude du projet aux points les plus sensibles. Le dossier ATD est considéré comme clôturé à ce stade.

La concertation avec les riverains et les acteurs concernés sera poursuivie. Une fois le projet arrêté, la commune envisagera les suites à donner en matière d'aménagement urbains.

### 9. Voirie, terrain, réseaux, urbanisme, locaux

Daniel DUMONTET présente les travaux de voirie proposés dans le cadre de l'enveloppe de la communauté de communes dédiée à la voirie.

Il évoque quelques pistes et précise qu'une fois le chiffrage terminé, le programme 2026 sera présenté.

### 10. Questions budgétaires

#### Délibération 2026-078 : Complément de la délibération n°2026-011 : refacturation des clés perdues

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2026-011 du 15 janvier 2026 relative à la refacturation des clés en cas de perte ou de non-restitution ;

**Considérant** qu'il convient d'adapter le montant de la facturation en fonction du type de clé concerné ;

**Considérant** que les clés sécurisées nécessitent un système de reproduction spécifique et un remplacement plus coûteux, notamment en raison de l'organigramme de sécurité auquel elles sont rattachées ;

**Considérant** que les clés brevetées disposent d'une protection limitant leur reproduction aux professionnels habilités, entraînant également un coût supérieur à celui d'une clé classique ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de compléter la délibération n°2026-011 en fixant les montants de refacturation suivants en cas de perte ou de non-restitution :
  - 200 euros pour une clé sécurisée ;
  - 80 euros pour une clé brevetée ;
- **PRÉCISE** que les autres dispositions de la délibération n°2026-011 demeurent inchangées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à procéder à la facturation et au recouvrement des sommes correspondantes.

## **Délibération 2026-079 : Budget principal \_ autorisation virements de crédits entre chapitres**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-10-6 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Considérant** que la commune applique la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et les budgets locaux commerciaux et lotissement Le Paluet,

**Considérant** qu'à l'occasion du vote du budget primitif, l'autorisation relative à la fongibilité des crédits n'a pas été soumise à l'approbation du conseil municipal ;

**Considérant** que la nomenclature M57 permet à l'assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012) et des chapitres d'ordre ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget ;
- **PRÉCISE** que cette autorisation concerne les budgets appliquant la nomenclature M57 ;
- **PRÉCISE** que sont exclus de cette faculté :
  - les crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012) ;
  - les chapitres d'ordre (040, 041, 042 et 043) ;
  - les chapitres de prévision sans exécution ; 001-002
- **RAPPELLE** que Monsieur le Maire informera le conseil municipal des mouvements de crédits réalisés lors de la plus proche séance conformément à la réglementation en vigueur.

## **11. Personnel communal**

### **Délibération 2026-080 : Tableau des effectifs**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,  
**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,  
**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant ; qu'il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

**Considérant** qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de création, suppression ou modification de la durée hebdomadaire d'un poste ;

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant d'établir et de modifier le tableau des effectifs de la collectivité ;

**Considérant** que le tableau des effectifs annexé à la présente délibération comprend :

- **7,59 emplois équivalents temps plein relevant d'agents contractuels ;**
- **7,20 emplois équivalents temps plein relevant d'agents titulaires et stagiaires ;**

Après en avoir délibéré à l'unanimité par vote à mains levées, le Conseil municipal :

**Décide :**

- D'établir le tableau des effectifs tel que présenté en annexe ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à compter du 11 mai 2026.

**Tableau des effectifs Mairie de Matour  
au 11 mai 2025**

Filière	catégorie	Cadre d'emplois	Grades rattachés à l'emploi	Service d'affectation	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus			Effectifs vacants	Equivalent temps plein Total	n° et date de la délibération créant l'emploi
						possibilité de recours à un	Temps de travail de l'emploi	TOTAL Poste	Statuts des agents occupant	TOTAL Poste	Equivalent temps plein pourvu			
Technique	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal / Agent de maîtrise	Technique	Agent de maîtrise	OUI	35/35	1		0	0	1	1	13/11/2023 n°151/2023
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe / Adjoint technique principal de 2ème classe / Adjoint technique	Technique	Adjoint technique	OUI	35/35*		Titulaire			0		
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe / Adjoint technique principal de 2ème classe / Adjoint technique	Technique	Adjoint technique	OUI	35/35*	3	Titulaire	3	3	0	3	23/10/2008- n°131-2008
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe / Adjoint technique principal de 2ème classe / Adjoint technique	Technique	Adjoint technique	OUI	35/35*		Titulaire			0		23/02/2006- n°14/2006
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe / Adjoint technique principal de 2ème classe / Adjoint technique	Technique	Adjoint technique	OUI	35/35*	2	Contractuel droit public	2	2	0	2	
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe / Adjoint technique principal de 2ème classe / Adjoint technique	Technique	Adjoint technique	OUI	35/35*		Contractuel droit public			0		13/11/2023 n° 151-2023
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe / Adjoint technique principal de 2ème classe / Adjoint technique	Entretien	Adjoint technique	OUI	28/35*	1	Titulaire	1	0,8	0	0,8	12/06/2023 n° 93-2023
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe / Adjoint technique principal de 2ème classe / Adjoint technique	Entretien	Adjoint technique polyvalent	OUI	17,5/35*		Contractuel droit public	1		0		10/02/2025 n°25-2025
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe / Adjoint technique principal de 2ème classe / Adjoint technique	Entretien	Adjoint technique polyvalent	OUI	9/35*	3	Contractuel droit public	1	1,26	0	1,26	
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe / Adjoint technique principal de 2ème classe / Adjoint technique	Entretien	Adjoint technique polyvalent	OUI	18/35*		Contractuel droit public	1		0		
Sociale	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal de 1ère classe / ATSEM principal de 2ème classe	Enfance	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	OUI	28/35	1	Stagiaire	1	0,8	0	0,8	26/06/2008 n°-2008
Sociale	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal de 1ère classe / ATSEM principal de 2ème classe	Enfance	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	OUI	28/35	1	Contractuel droit public	1	0,8	0	0,8	
Animation	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint animation principal de 1ère classe / Adjoint animation principal de 2ème classe / Adjoint animation	Enfance	Adjoint territorial d'animation	OUI	12/35*	1	Contractuel droit public	1	0,34	0	0,34	
Animation	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint animation principal de 1ère classe / Adjoint animation principal de 2ème classe / Adjoint animation	Enfance	Adjoint territorial d'animation	OUI	21/35	1	Titulaire	1	0,6	0	0,6	
Administrative	B	Rédacteur	Rédacteur de 1ère classe / Rédacteur de 2ème classe / Rédacteur	Administratif	Secrétaire générale	OUI	35/35	1	Titulaire	1	1	0	1	07/04/2025 n°63-2025
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe / Adjoint administratif principal de 2ème classe / Adjoint administratif	Administratif	adjoint administratif	OUI	35/35	1	Titulaire	1	1	0	1	
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe / Adjoint administratif principal de 2ème classe / Adjoint administratif	Administratif	adjoint administratif	OUI	35/35	1	Contractuel droit public	1	1	0	1	12/06/2023 n° 093-2023
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe / Adjoint administratif principal de 2ème classe / Adjoint administratif	Administratif	adjoint administratif	OUI	24/35	1	Contractuel droit public	1	0,69	0	0,69	12/06/2023 n° 093-2023
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe / Adjoint administratif principal de 2ème classe / Adjoint administratif	Administratif	adjoint administratif	OUI	17,5/35	1	Contractuel droit public	1	0,5	0	0,5	10/02/2025 n° 25-2025
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe / Adjoint administratif principal de 2ème classe / Adjoint administratif	Administratif	adjoint administratif	OUI	35/35	1	Contractuel droit public	1	1	0	1	

## **Délibération 2026-081 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants.**

Le Maire rappelle à l'assemblée que les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article \_charges de personnel \_du budget primitif 2026.

## **12. Informations et questions diverses**

### **Demande de financement : Comité d'animation EHPAD de Charolles**

Par courrier en date du 8 avril 2026, le comité d'animation des résidents de l'EHPAD de Charolles a sollicité la commune afin d'obtenir un don destiné au financement des animations proposées aux résidents de l'établissement. Monsieur le Maire précise que le conseil municipal n'accède habituellement pas à ce type de demande, la collectivité privilégiant le soutien aux actions et initiatives menées à l'échelle locale.

### **Adhésion et renouvellement des adhésions à divers organismes et publication**

Thierry IGONNET présente un état récapitulatif des cotisations et adhésions de la commune aux différents organismes ainsi que des abonnements communaux. Il propose de débattre de leur poursuite pour la durée du mandat, en précisant que certaines adhésions ont d'ores et déjà été renouvelées en début d'année. Il suggère également d'ajouter la souscription d'un abonnement auprès de La Renaissance, dont la présence sur le territoire est de plus en plus importante.

Il rappelle par ailleurs que la commune adhère aux offices de tourisme de Office de Tourisme de Villefranche-sur-Saône, Office de Tourisme de La Clayette et Office de Tourisme de Cluny.

Gérald ROUX s'interroge sur le montant de l'adhésion au label Stations Vertes eu égard aux bénéfices réels apportés à la collectivité ainsi que les retours obtenus.

Après échanges, il est convenu de maintenir cette adhésion pour l'année en cours, tout en précisant qu'elle fera l'objet d'un travail en commission CATE et pourrait effectivement être remise en question annuellement.

Abonnements et cotisations	Montant TTC
Agence Technique Départementale 71	1613,25
Fédération Française des Stations Vertes	930
Association des Maires de Saône-et-Loire	524,05
CEREMA	500
La Gazette des communes	499
Journal de Saône-et-Loire	473
Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés	440
Groupe moniteur - courrier des Maires	329
Association Nationale des Elus de la Montagne	289,45
Groupe moniteur - Lettre du Cadre Territorial	269
Office du Tourisme de Mâcon	200
L'Exploitant Agricole	120
Journal des Maire	118
AMR 71	105
Office du Tourisme Verts Vallons SB	100
Fédération des restaurants scolaires 71	80
Patrimoine environnement (RAMUR)	50
FDSEA 71	32
	<b>6671,75</b>

#### **Association des Lutins Matourins : Les étoiles de Matour**

En amont de l'ouverture de la séance, Monsieur Olivier Turkmenian a présenté le projet de « La soirée des étoiles », organisée au cinéma de Matour le 17 septembre 2026 à 20h00.

L'association animée par 3 bénévoles bénéficie de l'implication d'une dizaine de personnes et sollicite un soutien logistique de la commune ainsi qu'une mise en relation avec les acteurs locaux. Voir présentation annexée au compte rendu.

Elle indique que ce projet sera suivi d'autres initiatives et notamment d'un groupement d'achats et d'une valorisation du made-in Matour qui sont encore à l'étude.

Les élus soulignent unanimement qu'il serait nécessaire de recueillir l'aval de personnes susceptibles d'être mises en avant dans le cadre de cette manifestation. D'autant plus que certaines sont également membres du conseil municipal, ce qui pourrait créer une situation délicate et être perçu comme un manque de neutralité de la collectivité.

Sans remettre en cause les intentions altruistes et louables des porteurs de projet, ni à fortiori le travail mené par l'association, les élus s'interrogent sur la nature même et les finalités de cette manifestation. L'engagement bénévole est une démarche personnelle. Chacun notera que ce ne sont pas toujours les plus engagés qui communiquent le plus. Nombre de personnes restent discrètes sur leurs activités et ne souhaitent pas être mise en avant. Dans le même état d'esprit, Matour peut s'enorgueillir d'une dynamique associative « hors norme » ! La commune salue et remercie chacun pour sa contribution, une heure, un jour, adhérent ou dirigeant... chaque engagement mérite d'être salué et reconnu, il n'y en a pas de petit ou de grand, chacun est important.

Le conseil municipal remercie les Lutins Matourins pour leur démarche, néanmoins, il ne lui semble pas opportun que la commune s'implique dans l'évaluation, la reconnaissance de telle ou telle action ou de participer à mettre en avant une partie seulement des acteurs communaux alors qu'ils ont tous une légitimité différente.

La commune accordera à l'association la gratuité de la mise à disposition de la salle de cinéma et restera à l'écoute des projets de l'association.

### Informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la prochaine séance du conseil accueillera en amont de la séance, une intervention de Villages Solidaires afin de présenter les collaborations et perspectives à venir.

Concernant la réunion publique initialement prévue le 28 mai 2026, il est convenu de la reporter au mois de juin afin de disposer d'un délai supplémentaire pour son organisation. Il est proposé de fixer cette réunion au 25 juin 2026 à 20h00 et de diffuser le flyer d'information avec la prochaine lettre municipale.

La première opération de désherbage bénévole du cimetière est organisée le samedi 15 mai 2026 à partir de 8h30.

Bertrand LLORCA fait état d'un besoin relatif à l'acquisition de réhausseurs pour le cinéma communal afin d'accueillir les scolaires dans de meilleures conditions. Le besoin porte sur 36 réhausseurs pour un montant estimé de moins de 1000 € HT. Ce dossier sera étudié par la commission CATE pour examen des devis.

Suite à la question de M ROUX, relative au fonctionnement du cinéma communal, il est précisé que les projections bénéficient à la régie communale. Le principe de fonctionnement avec le fournisseur prévoit que la commune conserve 50 % des recettes afin de couvrir les frais de fonctionnement.

L'association CinéMatour perçoit quant à elle les recettes qu'elle génère par ses animations ainsi que différentes aides et subventions permettant de financer son activité. La commune encaisse également les recettes liées aux projections scolaires, ce qui justifie notamment la prise en charge de l'acquisition des réhausseurs.

Monsieur Gérald ROUX indique qu'il souhaite disposer des documents et engagements avec la société de projet, Les Ailes de la Grosne, accompagnés de leurs annexes. Le Maire indique qu'il prend note de la question.

Madame Sophie ANTONA rappelle sa sollicitation pour obtenir des précisions concernant le coût des emprunts de la collectivité. Un document de présentation sera adressé prochainement.

Enfin, un appel aux bénévoles est lancé dans le cadre de l'opération de fleurissement des espaces publics prévue le 30 mai 2026.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.**

Signature du Maire

Thierry IGONNET

The image shows a blue ink signature of Thierry IGONNET written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MATOUR' and a central emblem featuring a figure holding a staff, surrounded by stars.

Signature du secrétaire de séance

Alain GUÉRIN

The image shows a black ink signature of Alain GUÉRIN, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke that crosses it.